



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du lundi 14 septembre 2020

Président : M. Patrick BELISSANT

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Anthony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, André MORNAND.

Assiste : M. Yves BEGON, Président des compétitions

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les **joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.**
- Ou un championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

« **Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales** ».

PHASE REGIONALE

* BILAN DU 1^{er} TOUR (12 septembre 2020)

Suite au déroulement du 1^{er} tour régional, la Commission regrette les forfaits des clubs ci-après :

- Match n° 24283.1 : F.C. GAVOT (541511)
- Match n° 24288.1 : GROUPEMENT CLUB DES USSES (554292)
- Match n° 24313.1 : U.F. BELLEVILLE ST JEAN ARDIERES (551384)
- Match n° 24322.1 : F.C. COLOMBIER-SATOLAS (581381)
- Match n° 24325.1 : J.ST O. GIVORS (547090)
- Match n° 24332.1 ; ENT. GANNAT (508733)
- Match n° 24344.1 : U.S. GERZAT (506504)
- Match n° 24358.1 : OLYMPIQUE VAULX EN VELIN (528353)
- Match n° 24359.1 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES
- Match n° 24360.1 : U.S. L'HORME (517279)
- Match n° 24362.1 : TARENTEISE BEAUBRUN (582645)

Soit 11 forfaits sur les 86 programmés pour ce 1^{er} tour

Pour mémoire : 17 clubs avaient déclaré forfait au même niveau de la compétition la saison dernière dont F.C. GAVOT, OI. VAULX EN VELIN, J.ST O. GIVORS, F.C. COLOMBIER-SATOLAS.

* ORGANIGRAMME DE LA PHASE REGIONALE (Rappel)

1^{er} tour (12 septembre 2020)

86 matchs programmés et 96 exempts, soit 182 qualifiés.

2^{ème} tour (19 septembre 2020)

182 équipes du 1^{er} tour + 54 équipes de R2 = 236 équipes
soit 118 matchs à programmer.

3^{ème} tour (03 octobre 2020)

118 équipes qualifiées du 2^{ème} tour + 26 équipes de R1 = 144 équipes
soit 72 matchs à programmer.

4^{ème} tour (18 octobre 2020)

72 équipes qualifiées du 3^{ème} tour
Soit 36 matchs à programmer

5^{ème} tour (08 novembre 2020)

36 équipes qualifiées du 4^{ème} tour
Soit 18 matchs à programmer.

6^{ème} tour (22 novembre 2020)

18 équipes qualifiées du 5^{ème} tour
Soit 9 matchs à programmer.

D'où 9 qualifiés pour la phase préliminaire nationale (13 décembre 2020)

2^{ème} TOUR : SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

A 15h30 sur le terrain des clubs 1ers nommés.

Si une de ces rencontres se déroule en lever de rideau d'un match de Coupe de France, obligation de laisser un délai de 3 heures entre le début des deux rencontres.

L'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE dès le 1^{er} tour. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard.

Les arbitres doivent adresser leurs rapports disciplinaires à la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Football (et non au District) dans les 48h00 en utilisant obligatoirement la rubrique « mes rapports d'arbitrage sur mon compte FFF » (nouveau : plus de rapport par mail !)

N° match	CLUBS RECEVANTS		CLUBS VISITEURS	
	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	551476 ou 528941	RHONE VALLEE F.C. ou J.S. MONTILLENNE	504261	PIERRELATTE
2	590335	HAUT RHONE F.C.	504556	CONCORDIA F.C.
3	520877	LANFONNET E.S.	520590	ARGONAY U.S.

4	554309	Gpt CS 2A FOOT (Amancy)	551383	CLUSES SCIONZIER F.C.
5	519170	CLUSES F.C.	516534	AMPHION PUBLIER C.S.
6	582180	A.S. THONON	563690	ST JEOIRE LA TOUR E.S.
7	509286	SAINT PIERRE C.S.	520602	SEYNOD Et..S.
8	581696	Gpt JEUNES AALP (Perrignier)	500324	ANNEMASSE GAILLARD
9	515966	MARIGNIER Sp.	548844	NIVOLET F.C.
10	504266	C.S. BELLEY	552893	CULOZ GRAND COLOMBIER
11	581229	Gpt VIRY VUACHE	581744	G.F.A. 74
12	549817	G.O. BAS CHABLAIS	544978	LA FILIERE
13	518768	LA RAVOIRE U.S.	504823	MURETTE U.S.
14	581290	Gpt JEUNES EPINE (Motte Servolex)	522340	ANNECY LE VIEUX U.S.
15	504338	GIERES U.S.	548244	SUD ISERE F.C.
16	517504	CROLLES F.C.	521000	PRINGY U.S.
17	519931	CROSSEY A.S.	544455	COTE SAINT ANDRE F.C.
18	553340	DEUX ROCHERS F.C.	504423	AIX F.C.
19	590133	F.C. CHERAN	547044	PLASTIC VALLEE F.C.
20	524474	CHAVANOD	515301	ECHIROLLES F.C.
21	504713	SAINT MARCELLIN OI.	551477	CREST AOUSTE
22	514055	Ent. S. REVERMONT	560505	Gj. PAYS DE GEX F.C.
23	547080	VAREZE F.C.	530381	SEYSSINS F.C.
24	534255	ESTRABLIN	550437	A.S. MARTINEROIS
25	504307	BOURG SAINT ANDEOL S.C.	504293	SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
26	504370	O. CENTRE ARDECHE (Veyras)	551992	RHONE CRUSSOL 07
27	526341	A.S. SAINT MARCELLOISE	552154	U.S. MONTMEYRAN
28	519780	CHABEUIL F.C.	550020	AUBENAS SUD ARDECHE
29	582281	E.S. BEAUMONTLEGER	590379	U.S. VALLEE JABRON
30	550632	U.S. VAL D'AY	500355	MONTELMAR U.S.
31	581776	Gpt HERMITAGE TOURNON	523342	MALISSART Et. S.
32	509197	DAVEZIEUX U.S.	552755	VALENCE F.C.
33	536261	A.S. CORNAS	553248	BRON GRAND LYON
34	546999	F.C. HAUTERIVE U.S	509006	PORTOIS F.C.
35	532844	F.C. MUZOLAIS	546317	F.C. CHAPONNAY MARENNES
36	582556	Gpt de L'AVANT PAYS SAVOYARD	520603	SAINT ANDRE LE GAZ A.S.
37	553366	DOMBES BRESSE F.C.	504275	C.S. NEUVILLOIS
38	521795	MARBOZ E.S.B.	547569	HAUT REVERMONT SIMANDRE
39	540737	ESSOR BRESSE SAONE	547603	BRESSE TONIC FOOT
40	553892	PLAINE REVERMONT FOOT	582751	O SUD REVERMONT 01
41	518931	NIVOLAS C.S.	546479	RACHAIS E.S.
42	581433	F.C. COTIERE LUENAZ	523348	MANIVAL ST ISMIER E.S.
43	539828	TIGNIEU JAMEYZIEU F.C.	546478	EYBENS O.C.
44	525628	L'ISLE D'ABEAU F.C.	544922	VALLEE DU GUIERS (Chimilin)
45	504391	C.S. LAGNIEU	504303	MEYZIEU U.S.
46	546355 553816	BORDS DE SAONE ou BRESSANS F.C.	563857	SAONE VALLEE F.C.
47	504502	Ent. SATHONAY / FONTAINE	511575	A.S. MONTREAL LA CLUSE

48	522537	F.O. BOURG EN BRESSE	548198	AIN SUD FOOT
49	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYON	504312	VIRIAT C.S.
50	550077	F.C. RIVE DROITE	523650	LIMONEST F.C.
51	539571	BOURG SUD	580902	F.C. VEYLE SAONE
52	530041	O. DE SAINT DENIS LES BOURG	542553	MISERIEUX TREVOUX A.S.
53	537222	F.C. MAS RILLIER	580951	MOS 3R
54	532822	CHATEAUNEUF SUR ISERE	581454	F.C. VOIRON MOIRANS
55	553299	L.C.A. FOOT 38 (Apprieu)	522881	MOURS SAINT EUSEBE
56	550032	LA TOUR SAINT CLAIR	535235	REVENTIN U.S.
57	563835	ARTAS CHARANTONNAY F.C.	550007	F.C. LARNAGE SERVES
58	504316	Am. S. DONATIENNE	536259	SAINT MAURICE SUR L'EXIL A.L.
59	504375	BOURG LES VALENCE F.C.	551087	VALLIS AUREA FOOT (Anneyron)
60	504343	ANNONAY F.C.	519727	CHAVANAY A.S.
61	552125	FOOT MONT PILAT (Pelussin)	504545	BOULIEU LES ANNONAY
62	560559	ANZIEUX FOOT	526565	DOMTAC
63	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE	513735	F.C. CROIX ROUSSE
64	541895	F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP	590282	SAINT CHAMOND FOOT
65	550930	A.B.H. FC (St Bonnet les Oules)	516402	LYON CROIX ROUSSE F.
66	560178	Gpt ABC FOOT (St Etienne le Molard)	523483	LYON MONTCHAT A.S.
67	518907	Ent. OSQ/AVSF (St Quentin)	520061	OI. SAINT GENIS LAVAL
68	547447	CHAMBON FEUGEROLLES DERVAU	523960	Et. S. TRINITE LYON
69	529291	VAULX EN VELIN U.S.	527379	VILLARS U.S.
70	563771	SUD AZERGUES FOOT	504383	OI. SAINT ETIENNE
71	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE	523625	VAL LYONNAIS F.C.
72	504671	DECINES U.G.A.	544208	SAINT ROMAIN LE PUY
73	580927	USEL FOOT	526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE
74	554406	JEUNES LIVRADOIS FOOT	509290	USSON EN FOREZ
75	581760	ESPINAT-YTRAC	508749	SAINT FLOUR U.S.
76	508747	ARPAJON C.S.	590195	SUD CANTAL FOOT
77	508748	STADE RIOMOIS	590140	Gpt VALLEE DE L'AUTHRE
78	548715	LOIRE SORNIN	504499	LE COTEAU Olympique
79	547504	RIORGES F.C.	549940	E.S.S.O.R (Villemontais)
80	506237	BESSAY C.S.	504775	L'ETRAT LA TOUR
81	523656	SAINT JUST SAINT RAMBERT A.S.	560554	Gpt RIVES D'ALLIER A.C. (Bellerive)
82	551346	NORD VIGNOBLE A.S. (Chemilly)	581396	CENTRE ALLIER FOOT (Cosne Allier)
83	563569	F.C. EST ROANNAIS	554206	Av. SUD BOURBONNAIS (Abrest)
84	516556	AVERMES S.C.	582723	NORD ROANNAIS FOOT
85	554202	PAYS LAPALISSE	504377	VEAUCHE E.S.
86	506243	Ent. BOURBON	506258	DOMERAT A.S.
87	560485	Gpt VARENNES-ST POURCAIN	521724	MOZAC U.S.
88	582321	COMMENTRY F.C.	580473	HAUTE COMBRAILLE FOOT
89	582563	Gpt AV 2A (Vergongheon)	520389	NORD LOZERE Ent.
90	506497	COURPIERE U.S.	505605	F.C. LYON FOOTBALL
91	518756 ou	Ent. LANDOS LANGOGNE ou	582591	Gp HAUT PAYS VELAY (Montfaucon)

	530348	A.S. CHADRAC		
92	526130	FONTANNES	581946	Gpt DE L'AUZON (La Roche Blanche)
93	504318	AUREC F.C.	552955	SAVIGNEUX MONTBRISON
94	506545	SAINT GEORGES U.S.	520923	F.C. CHAMALIERES
95	563697	DOMES SANCY FOOT	547699	COURNON F.C.
96	519487	PALLADUC U.S.	508776	THIERS S.A.
97	560479	Gpt FEURS FOREZ DONZY	546352	A.S. CHAMBEON/MAGNEUX
98	563628	NORD LIMAGNE F.C.	510828	CEBAZAT-SPORTS
99	560106	Gpt VALLEE DE LA VEYRE	554404	Gpt. FORMATEUR LIMAGNE
100	520152	PONT DU CHATEAU C.S.	590142	SOURCES VOLCANS FOOT
101	551381	U.S. ECOTAY MOINGT	549921	AVENIR COTE FOOT (Renaison)
102	520289	CHATEL-GUYON F.C.	508949	BEAUMONT U.S.
103	516330	ROMAGNAT A.S.	518527	LEMPDES-SPORTS
104	580718	Gpt NORD VELAY (Polignac)	520133	BRIOUDE U.S.
105	529030	Esp. CEYRAT	582731	F.C. CLERMONT METROPOLE
106	563791	HAUTS LYONNAIS	551926	F.C.BONSON-SAINT CYPRIEN
107	516822	C.S. OZON SAINT SYMPHORIEN	549920	HAUT PILAT INTERFOOT
108	581322	SUD OUEST 69 F.C. (Taluyers)	524454	A.S. MAZET SAINT VOY - CHAMBON
109	582597	Gpt EMBLAVEZ JEUNES (La Voute)	581280	U.S. SUCS ET LIGNON
110	554410	Gt BLAVOZY-ST GERMAIN LAPRADE	512835	SAUVETEURS BRIVOIS
111	549919	RHINS TRAMBOUZE	563840	SAINT GALMIER CHAMBOEUF
112	504771	SAINT ROMAIN LE PUY	563727	Avenir Football PAYS DE COISE
113	504278	FIRMINY INSERSPORT	549484	U.S. MILLERY VOURLES
114	541589	LYON MENIVAL F.C.	529727	SAINT PAUL EN JAREZ
115	517999	CELLIEU J.S.	580450	C.O. LA RIVIERE
116	517776 ou 582303	F.C. SAINT JOSEPH SAINT MARTIN ou U.S. DES MONTS (Ste Catherine)	520060	SAINT MARCELLIN
117	504730	CRAPONNE A.S.	533109	LYON GERLAND F.C.
118	550008	CHASSIEU DECINES	500124	VILLEURBANNE A.S.V.EI.

Nota – Forfait annoncé pour ce 2^{ème} tour :

* match n° 24980.1 : F.C. CHERAN (590133)

Date à retenir : 3^{ème} tour – le 03 octobre 2020

HORAIRES

A - RAPPEL ARTILE 31 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LAuRAFoot

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Pour les compétitions de JEUNES, l'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

- **Horaire légal** : dimanche 13h00
- **Horaire autorisé** : dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes
samedi entre 14h30 et 17h30 uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage par pas de 30 minutes

Attention : dans le cas d'une distance supérieure à 200 km. entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER DES CLUBS - Horaires

RAPPEL :

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

U 20 R1 :

* **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Mager 1 (pelouse synthétique), à l'exception de :

- Match n° 21280.1 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / OI. VALENCE le dimanche 20 septembre 2020 à 15h00 au stade Mager 1 (terrain synthétique)
- Match n° 21330.1 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / GOAL F.C. le dimanche 06 décembre 2020 à 15h00 au stade Mager 1 (terrain synthétique)

- Match n° 21287.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / L'ETRAT LA TOUR SP. le dimanche 28 février 2021 à 15h00 au stade Mager 1 (terrain synthétique)

* **C.S. NEUVILLOIS** : tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 15h00 sur le terrain annexe du stade Jean Oboussier.

* **VENISSIEUX FOOTBALL CLUB** : tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Laurent Gérin.

U20 R2 – Poule A :

* **C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade du Merlo.

* **RHONE CRUSSOL FOOT 07** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le samedi à 15h00 au stade de la Plaine à Saint Péray.

* **ROANNAIS FOOT 42** : Tous les matchs à domicile se joueront le samedi à 16h00 au stade Henry Malleval.

U20 R2 – Poule B :

* **A.S. CRAPONNE** : tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade Charles Trévoux à Craponne, terrain synthétique

* **DOMTAC F.C.** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 12h30 au stade Domaine du Maligny, terrain synthétique.

* **A.S. DE MONTCHAT LYON** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le dimanche à 15h00 au stade Marc Vivien Foé à Lyon, terrain synthétique.

U20 R2 – Poule C :

* **U.S. ANNECY LE VIEUX** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 13h00 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny

* **Gpt. DE JEUNES DE L'EPINE** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 16h00 au complexe sportif Raoul Villot à La Motte Servolex.

* **LYON CROIX ROUSSE F.** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 12h30 au stade Grégory Coupet, terrain synthétique.

* **Et. S. SEYNOD** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade Max Decarré.

* **F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade Saint Exupéry (terrain synthétique).

U 18 R1 – Poule A :

* **MONTLUCON FOOTBALL** : Tous les matchs à domicile de l'équipe (1) U18 se disputeront le samedi à 15h00 au stade des llets.

* **ROANNAIS FOOT 42** : tous les matchs de l'équipe U18 se joueront le samedi à 17h30 au stade Henry Malleval (terrain synthétique) à l'exception du match n° 21629.1 contre R.C. VICHY le samedi à 16h00 au stade Henry Malleval (terrain synthétique).

* **R.C. VICHY** : Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 16h00.

U18 R1 – Poule B :

* **C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le dimanche à 15h00 au stade de Merlo.

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le samedi à 16h00 au complexe sportif de saint Disdille.

* **VENISSIEUX FOOTBALL CLUB** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le dimanche à 15h00 au stade Auguste Delaune.

* **F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS** : Tous les matchs à domicile de l'équipe (1) U18 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Saint Exupéry (terrain synthétique) à l'exception de la rencontre n° 21714.1 contre Sporting Club de Lyon qui se jouera le dimanche à 15h00 au stade Jean Le Mouton.

U18 R2 – Poule C :

* **DOMTAC** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se disputeront le samedi au stade de l'hippodrome à La Tour de Salvagny, terrain synthétique.

* **LYON CROIX ROUSSE F.** Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le dimanche à 13h00 sur le terrain synthétique du stade Grégory Coupet.

* **F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS** : Tous les matchs à domicile de l'équipe (2) U18 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Saint Exupéry (terrain synthétique)

U18 R2 – Poule D :

* **RHONE CRUSSOL FOOT 07** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le samedi à 15h00 au stade de la Plaine à Saint Pérey.

* **F.C. ROCHE SAINT GENEST** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se disputeront le samedi à 17h00 au stade Grangeneuve.

U18 R2 – Poule E :

* **U.S. ANNECY LE VIEUX** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le samedi à 17h30 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny.

* **GROUPEMENT FOOTBALL DE L'ALBANAIS 74** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se dérouleront le samedi à 18h00 au stade des Grangettes à Rumilly.

* **C.S.NEUVILLOIS** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se disputeront sur l'annexe René Millet du stade Jean Obousser.

U 16 R2 – Poule A :

* **E.S. VEAUCHE** : Tous les matchs à domicile le samedi à 15h30 au stade Irénée Laurent de Veauche (terrain synthétique).

U 16 R2 – Poule B :

* **C.S. NEUVILLE** : Tous les matchs à domicile le samedi à 17h30.

U16 R2 – Poule C :

* **U.S. ANNECY LE VIEUX** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U16 se joueront le samedi à 17h30 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny.

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade Gaël Bazin à Saint Disdille Thonon (alternance avec les U15 R1).

U 15 R1 – Niveau A :

* **LE PUY FOOT 43 AUVERGNE** : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 ainsi que pour les U14 en R1, Niveau A.

* **THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade Gaël Bazin à Saint Disdille Thonon.

U15 R2 – Poule D :

* **U.S. ANNECY LE VIEUX** : Tous les matchs à domicile de l'équipe U15 se joueront le dimanche à 13h00 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny.

U15 R2 – Poule E :

* **AVENIR SPORTIF SUD ARDECHE FOOTBALL** – Le match n° 23164.1 : Av. S. SUD ARDECHE / TRINITE LYON se disputera le dimanche 20 septembre 2020 à 15h00 au stade du Colombier à Saint Etienne de Fontbellon.

AMENDES

Amende de 25 Euros pour non transmission de la F.M.I. ou envoi hors délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

- * Av. S. ROIFFIEUX (530927) : match n° 24307.1
- * J.S. BRESSE DOMBES (581378) : match n° 24319.1
- * E.S. MONTAGNE BOURBONNAISE (549900) : match n° 24331.1
- * Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE (546413) : match n° 24338.1
- * Gpt FEURS FOREZ DONZY (560479) : match n° 24343.1
- * U.S. ECOTAY MOINGT (551381) : match n° 24347.1
- * ESPOIR FOOT PERIGNEUX ST MAURICE (551801) : match n° 24353.1
- * S.C. PORTES DE L'AIN (552858) : match n° 24355.1
- * F.C. SAINT JOSEPH ST MARTIN (517776) : match n° 24357.1

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions fixées à l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance